



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2022

Date de convocation : 30/11/2022
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers Présents : 21 Nombre de pouvoirs : 3 Nombre de Conseillers votants : 24
Date d'affichage : 23/12/2022

VOTE : Voix Pour : 24 Voix contre : 0 Abstentions : 0

L'an deux mil vingt-deux le 19 décembre à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal de Sées dûment convoqués et sous la présidence de M. Mostefa MAACHI, Maire de SÉES, se sont réunis, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Maison des Services et des Associations.

Présents : M. Mostefa MAACHI, Maire, M. Fabrice EGRET, Mme Pamela LAMBERT, Mme Martine BIDAULT, M. Jacques MAUSSIRE, Mme Martine LEMOINE, Adjoint, Mme Martine MEYER, M. Damien SOREL, Mme Florence LECAMUS, M. Richard PAUPY, M. Antoine BIGNON, Mme Patricia CHARPENTIER, M. Florian MENAGER, Mme Jacqueline DUJARRIER, M. Jean-Marc LETELLIER, Mme Béatrice MIKUSINSKI, M. Jean-Paul SAUVAGET, Mme Hélène DEBACKER, M. Christian RICHARD, M. Raymond FREBET, Mme Véronique BARIA UGUEN

Absents Excusés : M. Christophe ROBIEUX, Mme Marie-Caroline MALEWICZ-LABBE, M. Guillaume DUDRAGNE, Mme Séverine LOUVEAU, Mme Jacqueline BLOND

Ont donné pouvoir : M. Christophe ROBIEUX à Mostefa MAACHI, Mme Marie-Caroline MALEWICZ-LABBE à M. Florian MENAGER, Mme Jacqueline BLOND à M. Jacques MAUSSIRE ;

Absents non Excusés : M. Bruno ROUX

Secrétaire de Séance : M. Jacques MAUSSIRE

OBJET : Association Bot'asteraSées – Participation pour l'organisation d'un salon sur l'utilisation des plantes sauvages

➡ **Rapporteur : Mme LAMBERT Paméla, adjointe au Maire en charge des finances**

L'Association Bot'asteraSées est composée de 5 étudiants qui a pour objectif d'éduquer le grand public à l'utilisation des plantes sauvages.

Dans le cadre du projet d'initiative et de communication du BTS GPN, l'association a organisé le 13 novembre dernier, un salon sur l'utilisation des plantes sauvages.

La Ville de Sées, dans le cadre de ce projet, a été sollicitée financièrement à hauteur de 146 €.

La commission finances réunie le 5 décembre dernier a émis un avis favorable à ce projet et propose

qu'une participation d'un montant de 150 € soit versée à l'association

➡ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

➤ **DECIDE** de verser à l'Association Bot'asteraSées, une participation de 150 € pour le salon organisé sur l'utilisation des plantes sauvages.

➤ **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces opérations.

Ainsi fait et délibéré à Sées, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Secrétaire de séance
Jacques MAUSSIRE

Le Maire
Mostefa MAACHI



Signé électroniquement par
Mostefa MAACHI
Le 20 décembre 2022